



mouvement contre le **r**acisme,
l'antisémitisme et la **x**énophobie

37 rue de la Poste - B-1210 Bruxelles
Tél. - +32 (0)2 209 62 50 - Fax - +32 (0)2 218 23 71
Courriel - mrax@mrax.be



mouvement contre le **r**acisme et pour
l'amitié entre les **p**euples

43 boulevard de Magenta - 75010 Paris
Tél. : +33 (0)1 53 38 99 99 - Fax : +33 (0)1 40 40 90 98
Courriel - accueil@mrap.fr

Déclaration MRAP - MRAX

Gens du voyage, gens de chez nous, gens de partout

L'Europe entière stigmatise de jour en jour davantage ceux que l'on appelle « Gens du voyage », aujourd'hui citoyens de leurs pays de résidence comme la France, la Belgique, l'Italie...

Ceux qui, durant la seconde guerre mondiale, étaient désignés comme « Tziganes », subirent le génocide Nazi (Samudaripen) que ni l'Europe d'aujourd'hui ni les Etats membres de l'Union Européenne n'ont encore décidé de reconnaître.

Peuple Européen par excellence, les Gens du Voyage de Belgique et de France – soit qu'ils continuent de voyager (notamment pour l'exercice d'activités économiques), soit qu'ils aient choisi de s'installer plus durablement en certains lieux – continuent à subir de plein fouet le refus de la diversité. Pour autant, il y a moins d'un siècle encore, ce mode de vie faisait partie intégrante de nos sociétés : les colporteurs d'hier rendaient aux habitants de nos pays les services des forains d'aujourd'hui.

Ils font en tous lieux l'objet d'amalgames et de politiques affichées de plus en plus répressives. L'attitude irresponsable des pouvoirs publics, loin de chercher à faire reconnaître leur pleine citoyenneté, encourage dans les opinions publiques et dans la population des attitudes de peur et de rejet raciste.

En Belgique, des expulsions de terrains décidées par des communes en Flandre ont engendré des incidents avec une partie des habitants, causés par l'inaction et la non-prise de responsabilités des autorités publiques. Cent cinquante familles ont été expulsées de divers lieux et se retrouvent « paniquées et terrorisées », ne sachant plus vers qui se tourner.

En France, le Gouvernement a bien choisi, pour raisons sécuritaires, cette même voie en annonçant sa volonté de s'attaquer aux « problèmes que pose le comportement des Roms et Gens du voyage », cultivant

volontairement l'amalgame pour justifier une commune répression .

Devant une situation d'une telle gravité dans les deux pays proches voisins, le MRAX et le MRAP déclarent solennellement que le moment est venu pour qu'enfin les besoins des gens du voyage soient pris en considération par les autorités.

Il est urgent en **Belgique** :

- d'instaurer par la loi l'obligation d'organiser dans toutes les communes le séjour des gens du voyage en fonction de critères fixés en partenariat avec les autorités régionales, les organisations représentatives des gens du voyage et le monde associatif ;
- de leur permettre d'exercer leur droit fondamental à vivre dans un habitat mobile reconnu comme logement ;
- de désigner des personnes de contact au niveau régional et communal.

En **France** la situation des Gens du voyage appelle des réponses publiques concertées et volontaristes. Rappelons que les gens du voyage sont citoyens français mais toujours soumis à une législation d'exception, jugée discriminatoire pas la Halde, qui en fait une population contrôlée comme aucune autre.

Il est urgent de permettre aux familles de Gens du Voyage de choisir leur mode de vie itinérant ou sédentaire :

- de reconnaître l'habitat mobile comme un « logement », ouvrant aux droits sociaux
- de faire respecter la loi Besson de 2000 - qui instaurait l'obligation pour toutes les communes de plus de 5000 habitants de construire des aires d'accueil pour les Gens du Voyage. Il est de la compétence des préfets de pallier à l'inertie des communes qui s'y sont soustraites
- en attendant ces réalisations, de leur permettre d'accéder à de vrais lieux de vie, aux services publics, au droit à l'eau, à l'électricité
- de développer des propositions d'habitat social adapté, de terrains familiaux en location ou en accession à la propriété correspondant aux aspirations des familles à la recherche d'attaches territoriales.

Paris-Bruxelles, 30 juillet 2010